

Genre du véhicule Chariot à moteur (châssis)	Marque de fabrique A E B I	Type T P 3 5 K	Fiche d'homologation N° CH 4005 25
--	-------------------------------	-------------------	---------------------------------------

Constructeur	AEBI & CO AG Maschinenfabrik 3400 Berthoud		
Identification	"TP 35 K" et "CH 4005 25" sur la plaquette du constructeur "TP 35 K" devant le No du châssis		
Plaquette constr.	à droite, à l'avant sur l'aile, sous le siège (dans la cabine)		
N° du châssis	à droite, latéralement sur le longeron à côté du carter de la boîte c.v.		
Ident. du moteur	"15 V" à droite, latéralement sur le bloc, plaquette rivée		
Importateur princ.	-		
Véhicule homologué	prototype	Signes fixes dans code du type	TP 35 K

Châssis		Moteur	
Nombre d'essieux	2	Marque	B L M C
Direction	mécanique	Type	15 V
Transmission	mécanique synchr. + boîte compl. route / terrain	Construction	en ligne
Nombre de vitesses	3 x 2	Carburant	D
Frein de service	hydraulique, 1. circuit, à expansion interne, sur toutes les roues	Position	avant
		Entraînement	toutes roues *
		Retroidiss.	eau
		Alésage	73,0
		Course	88,9
		Cylindrée	1489
		CV-impôt	7,58
		Puissance en CV	33 DIN
		à t/min	2850
		(Mesure à proximité)	
		Brut	95 dB/A dB/A à t/min 3000 +)
		Silencieux	1 = 450 x ø 102 mm
		Mesure des gaz	Bacharach 4,0 / Bosch 4,5 (95%)
		Déparasitage	-
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne, sur les roues arrière		
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire		
Ralentisseur	-		
Contrôle 2 circ.	-		

Carrosserie		Poids	
Nombre de portes	2	avant	1200
Indic. vit.	-	arrière	170
Indic. vit.	-	total	1370 \$)
Ceintures sécurité	-	selon la carrosserie	
Cale	1 = 280x160x145 mm		
Atelage	à gauche + à droite sur demande		
Antivol	-		
		Poids total	
		Garantie fabr.	2000 2300 3800
		Dimens. pneus	7.00-15 C 7.00-15 C (Variantes
		Ply / bar	6 / 3,25 6 / 3,25 voir
		Charge	2480 2480 remarques)
		pour V max	25 25
		Garantie poids remorquable avec frein	
		Garantie poids remorquable sans frein	
		Garantie poids de l'ensemble	
		Poids remorquable testé	
		Vitesse maximale selon le constructeur	25 km/h
		Vitesse maximale testée	25 km/h
		à 3000 t/min au moteur, 590 t/min à la prise de force	

Dimensions		Empattements	
Longueur	3880	2500	/
Largeur	1650	/	/
Hauteur	1970	Volo av 1280	ar 1330
Porte à faux	lat. -	Voies av -	ar -
	av 1000	ar -	-
	ar 380	Braquage g 9300	d 9200

Distance volant - vers l'avant du véhicule

Équipement		
Feux de route	-	
Feux de croisement	Bosch 4456 E1 CH 1 0821 05	
Feux de position	Bosch 4456 E1 CH 1 0821 05	
Feux rouges	R (E)	
Feux stop	S1 (E)	
Clignoteurs	av SAW A 2080/2081	ar 2a (E)
Catadioptrés	av	ar I (E)
Feux de gabarit	av	ar
Feux complément.		
Eclairage plaque	1/ combiné à gauche	
Essuie-glace	2/ balais avec/sans lave-glace	
Avertisseurs	1/ Bosch 0 320 023 001	
	ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot à moteur		
Marque et type	A E B I	TP 35 K	
Homologation N°	CH	4005 25	
Carrosserie			
Places	total	2	avant 2
Poids à vide	sel. bulletin pesage		Carburant D
Charge utile	sel. le véhicule		CV-impôt 7,58
Poids total	3800		Cylindres 1489

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Entraînement : sur toutes les roues, pouvant être libéré à l'AV et à l'AR; blocage des différentiels AV et AR.
- +) Bruit : mesure avec le véhicule en marche à 25 km/h = 82,5 dB/A.
- §) Équipement : livrable avec différentes carrosseries et engins de travail; les dimensions, le poids et l'équipement doivent être contrôlés à l'immatriculation.

Chasse-neige à lame : feu clignotant-tournant jaune (code 116) et feux de gabarit (AV-blanc / AR-rouge) à l'avant du véhicule.

Arroseuse : feux de gabarit à l'avant (blanc/rouge) et signalisation jaune/noir exigée sur la poutre (code 137).

Éclairage de sel : feu de gabarit rouge et catadioptre à l'arrière sur l'entonnoir, signalisation jaune/noir sur les tôles de gabarit à l'arrière (code 137).

A noter dans le permis de circulation:

(101) - 1 plomb sur butée de pleine charge.

Lieu et date de l'homologation

Berthoud, 13.04.77

Homologation fédérale des types de véhicules